

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N ° 3438

présenté par
Mme Rousseau, Mme Laernoès et M. Peytavie
à l'amendement n° 2078 de Mme Battistel

ARTICLE PREMIER

À l’alinéa 2, après le mot :

« soutien »,

insérer les mots :

« , y compris psychologique, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les député.es écologistes soutiennent la réintroduction du soutien à l'entourage de la personne dans l'article premier visant à définir les soins d'accompagnement.

En cohérence avec sa position en Commission spéciale visant à ce que l'entourage d'une personne en fin de vie puisse bénéficier d'un soutien psychologique renforcé, les député.es écologistes proposent qu'il soit précisé que ce soutien puisse également être psychologique.